



**Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Piron « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ! »**

Rapport-préavis N° 2025 / 25

Lausanne, le 14 août 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**1. Résumé**

En réponse au postulat de Françoise Piron « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux », la Municipalité estime que les soutiens financiers mis en place depuis plusieurs années, attestent de l'intérêt qu'elle a envers les journaux de quartiers et de l'importance qu'elle met dans leur existence. Elle est aussi consciente que l'édition de ces journaux peut être une grosse charge de travail pour les bénévoles, mais se réjouit de voir que l'engouement est toujours présent et que des nouveaux journaux naissent comme le 1018.5 ou l'écho d'Entre-Bois. Par ailleurs, la Ville soutient les journaux imprimés couvrant l'actualité lausannoise, comme le 24 Heures, le Temps et le Courrier ou les autres types de médias comme LFM. La Ville a conclu un accord commercial avec le Lausanne Cités qui encarte son Journal communal 22 fois par année.

La Municipalité propose toutefois de modifier le type d'aide aux journaux de quartier, en octroyant une subvention annuelle, calculée en fonction du tirage et du nombre de publications par année, mais avec un montant minimum.

**2. Objet du rapport-préavis**

Par ce rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Françoise Piron « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ». Déposé le 31 mai 2022 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 13 septembre 2022. Le postulat demande à la Municipalité de mettre une politique proactive pour le soutien des journaux de quartier.

**3. Réponse au postulat**

Depuis 2019, la Ville de Lausanne soutient la presse locale et généraliste et entretient un contact régulier avec les titres.

Le Bureau de la communication contacte, par exemple, régulièrement les comités rédactionnels des journaux de quartier pour leur demander de leurs nouvelles et prendre le pouls.

C'est par un de ces appels, que l'équipe du Chailléran avait annoncé que la fin de leur journal était surtout due à une certaine lassitude de l'équipe de rédaction qui ne trouvait pas de forces vives pour les remplacer. De par le côté ultra-local de ces journaux, la Municipalité ne peut malheureusement pas fournir une aide, par exemple, rédactionnelle. Il est important que ces journaux gardent leur identité de quartier.

A l'heure actuelle, le Coutzet, le Canard et le 1018.5 sont soutenus par une publicité de la Ville dans chaque numéro de parution. Le Journal d'Ouchy a pour sa part un soutien dans ses deux numéros spéciaux et dans une autre publication au cours de l'année.

Les médias généralistes couvrant la vie lausannoise (24 Heures, le Temps, le Courrier, Keystone-ATS et LFM) bénéficient aussi d'achat d'espaces publicitaires ou d'autres formes de soutien, spécifiquement dans le cadre du soutien à la presse. Le soutien global à la presse de quartier et généraliste s'est élevé à CHF 135'000.- en 2024.

Le Lausanne cités, bénéficie de la publication du Journal communal en encart, ce qui représente un montant de CHF 170'000.- par an jusqu'à fin 2023 et CHF 187'000.- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de combler une partie de la hausse du prix du papier.

La Municipalité constate qu'il peut s'avérer difficile de remplir les conditions des publicités pour les Journaux de quartier. Ces journaux pouvant avoir des dates de publication fluctuantes, il est parfois compliqué de faire la promotion d'événements. Par ailleurs, la production de pubs pour un seul média n'est que peu efficace. La Municipalité propose dès lors de modifier le type d'aide aux journaux de quartier.

Il est ainsi proposé de soutenir les journaux de quartier par le biais d'une subvention annuelle, calculée en fonction du tirage et du nombre de publications par année. L'entité qui publie le journal devra avoir un but non lucratif. Par ailleurs, ses statuts et les comptes du dernier exercice devront être envoyés à la Ville.

Le montant des subventions sera déterminé par le Bureau de la communication. Celles-ci se monteront au minimum à CHF 1'000.- par journal de quartier. L'ensemble de ce soutien aux journaux de quartier se montera entre CHF 6'000.- CHF à 15'000.- par année.

Le Journal d'Ouchy ne sera pas considéré comme un journal de quartier, n'étant pas une entité à but non lucratif. Il sera soutenu par le même biais que les médias généralistes privés.

Les subventions feront l'objet d'une directive validée par la Municipalité. Elles seront versées via le budget de fonctionnement du Secrétariat municipal - Bureau de la communication.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de Mme Françoise Piron.

#### **4. Impact sur le climat et le développement durable**

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

#### **5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

#### **6. Aspects financiers**

##### **6.1 Incidences sur le budget d'investissement**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

##### **6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

## 7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2025/25 de la Municipalité, du 14 août 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accepter la réponse au postulat de Françoise Piron « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ! »

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter